

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 juin 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	23	1	2	7

Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, FAYE Jean Pierre, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles

Suppléants avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BODIN Pascal, GANE Isabelle

Absents : CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, LEFEBVRE Frankie, MENUCELLI Thierry, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délibération n° 46-2019 : Composition du Conseil Communautaire en 2020

Monsieur le Président précise que depuis l'entrée en vigueur de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe le nombre total de sièges de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre.

Le VII de l'article L5211-6-1 du CGCT prévoit que le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire sont établis, par arrêté préfectoral, l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux. Ce texte a été appliqué pour la 1ère fois en 2013, dans la perspective des élections municipales de 2014.

Les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI par un accord local, dans les conditions de majorité requises (les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale de l'EPCI ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale).

A défaut d'accord local, c'est la composition de droit commun qui s'appliquera.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190613-DEL-46-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de fixer la répartition des sièges à partir de 2020 selon le tableau ci-dessous.

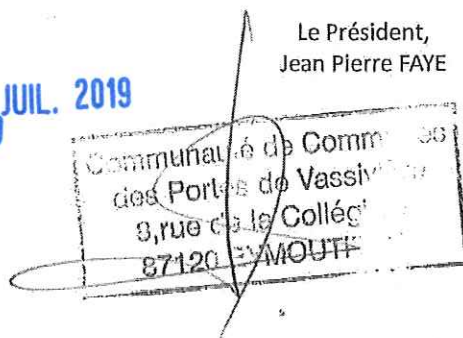
	Population	Nombre de sièges
EYMOUTIERS	2082	12
PEYRAT-LE-CHATEAU	1003	6
BUJALEUF	849	5
NEDDE	474	3
SAINT-JULIEN-LE-PETIT	292	2
CHEISSOUX	181	1
REMPNAT	165	1
SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST	154	1
BEAUMONT-DU-LAC	151	1
DOMPS	123	1
SAINT-AMAND-LE-PETIT	110	1
AUGNE	107	1
TOTAL	5691	35

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 17 juin 2019

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le : - 9 JUIL. 2019
Publié le : - 9 JUIL. 2019



Le Président

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20190613-DEL-46-2019-DE
Date de télétransmission : 17/06/2019
Date de réception préfecture : 17/06/2019